

Tableau de concordance

Grade	Emplois opérationnels et d'encadrement ou assimilés
Sapeur de 2 ^e ou 1 ^{re} classe	Équipier (équivalent opérateur de salle opérationnelle)
Caporal et caporal-chef	Chef d'équipe (équivalent chef opérateur de salle opérationnelle)
Sergent	Chef d'agrès 1 équipe (équivalent adjoint au chef de salle opérationnelle)
Adjudant	Chef d'agrès tout engin (équivalent adjoint au chef de salle opérationnelle) Sous-officier de garde (effectif de sapeurs-pompiers postés inférieur à 10)
Lieutenant de 2 ^e classe	Chef de groupe (équivalent chef de salle opérationnelle) Officier de garde (effectif de SPP postés supérieur ou égal à 10) Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours Chef de centre d'incendie et de secours (effectif de SPP inférieur ou égal à 9) Officier expert
Lieutenant de 1 ^{re} classe	Chef de groupe (équivalent chef de salle opérationnelle) Officier de garde (effectif de SPP postés supérieur ou égal à 10) Chef de bureau en centre d'incendie et de secours Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours Chef de centre d'incendie et de secours (effectif de SPP supérieur à 9) Adjoint au chef de groupement Officier expert Adjoint au chef de service Chef de service (effectif d'agents inférieur ou égal à 5)
Lieutenant hors classe	Chef de groupe (équivalent chef de salle opérationnelle) Officier de garde (effectif de SPP postés supérieur ou égal à 10) Chef de bureau en centre d'incendie et de secours Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours Chef de centre d'incendie et de secours (effectif de SPP supérieur à 20) Adjoint au chef de groupement Officier expert Adjoint au chef de service Chef de service (effectif d'agents supérieur à 5)
Capitaine	Chef de colonne Officier de garde Chef de bureau en centre d'incendie et de secours Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours Chef de centre d'incendie et de secours (effectif de SPP supérieur à 30) Adjoint au chef de groupement Officier expert Adjoint au chef de service Chef de service (effectif d'agents supérieur à 15)
Commandant	Chef de colonne Chef de site Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours Chef de centre d'incendie et de secours (effectif de SPP supérieur à 50) Adjoint au chef de groupement Chef de groupement Adjoint au chef de service Chef de service (effectif d'agents supérieur à 30) Directeur départemental adjoint
Lieutenant-colonel	Chef de site Chef de centre d'incendie et de secours (effectif de SPP supérieur à 100) Chef de groupement Chef de service (effectif d'agents supérieur à 50) Directeur départemental adjoint Directeur départemental
Colonel	Chef de site Chef de groupement Directeur départemental adjoint Directeur départemental